

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU  
CAMBRESIS**

**Première convocation en date du cinq juin deux mille vingt-quatre adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le onze juin deux mille vingt-quatre, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 14h30, en salle Matisse, espace Cambrésis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

18 membres sont présents, le quorum est atteint.  
La réunion peut commencer.

Membres présents (18)

1. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
2. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
3. Monsieur DEVILLERS Jean-Marie, Cambrai suppléant de Monsieur LANGLAIS Marc
4. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
5. Monsieur DOBREMETS Alban, Cambrai, suppléant de Monsieur DUEZ Pascal
6. Monsieur DOYER Claude, Caudry représente Monsieur BRICOUT Frédéric,
7. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
8. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain
9. Monsieur FORRIERRE André-Marie, Walincourt-Selvigny représente Monsieur MODARELLI Joseph,
10. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
11. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
12. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
13. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
14. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
15. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle
16. Monsieur SALENGRO Roland, Sommaing-sur-Ecaillon
17. Madame SAYDON Laurence, Cambrai
18. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Membres excusés

Membres du Bureau

- Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
- Monsieur COQUELLE Guy, Proville
- Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- Monsieur DUEZ Pascal, Conseiller délégué au Pays, Villers en Cauchies
- Monsieur JOURNET Billy, Flesquières
- Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
- Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame
- Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
- Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambrésis
- Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry
- Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet

Présidents des EPCI

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C

**Objet : Création d'un poste d'assistant(e) de programmation**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGFP),

Conformément à l'article L.313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la délibération du 4 novembre 2020 déléguant au bureau toute décision relative à la gestion des ressources humaines du PETR

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial, concernant les Lignes Directrices de Gestion du PETR du Pays du Cambresis en date du 13 juin 2024

Monsieur le Président expose que :

Il appartient au Bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Monsieur le Président précise que :

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-8 du code précité, un agent contractuel de droit public dans les conditions inscrites.

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'assistant de programmation

Et considérant qu'un agent titulaire à temps complet en poste bénéficie de l'ancienneté requise pour un avancement de grade

Il est proposé au bureau de :

- Créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'assistant de programmation, filière administrative, au grade de rédacteur principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique B de la fonction publique territoriale, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à raison de 35 heures semaine

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

- Autoriser Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommées sont inscrits au budget au chapitres et articles prévus à cet effet.



Fermer le poste qui relève de la catégorie B de la fonction publique territoriale, filière administrative, cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux, créé par délibération du 7 novembre 2008

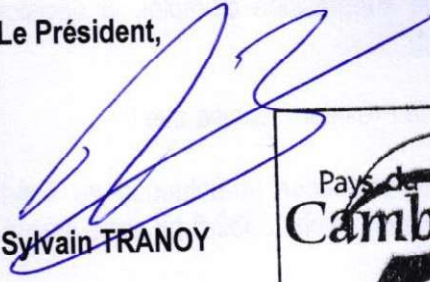
Le Bureau après en avoir délibéré, décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'assistant de programmation, filière administrative, au grade de rédacteur principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique B de la fonction publique territoriale, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à raison de 35 heures semaine, d'autoriser Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste et de fermer le poste qui relève de la catégorie B de la fonction publique territoriale, filière administrative, cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux, créé par délibération du 7 novembre 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

Publié le ..... 25 JUIN 2024 .....

Certifié exécutoire le ..... 25 JUIN 2024 .....

Le Président,

  
Sylvain TRANOY

